

Universités & Territoires

n°123

26 mars 2018



éditorial

Autonomie et responsabilité, pour la vie étudiante!



Par Nicolas Delesque Directeur de la publication

La loi sur l'enseignement supérieur, dite loi «relative à l'orientation et à la réussite des étudiants » a été promulguée le 8 mars 2018, après plusieurs mois de débats, voire de polémiques. Elle a fait et fait encore la une des journaux pour toute sa partie modifiant profondément les questions d'entrée dans l'enseignement supérieur et principalement

le remplacement de la procédure dite APB par une nouvelle procédure « Parcoursup » en cours de définition et de mise en œuvre.

Nous n'allons pas revenir sur cet aspect, largement commenté et documenté, qui touche en réalité un aspect plus global de notre système éducatif à savoir le lien entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, continuité ou rupture, orientation ou sélection.

Mais cette loi contient aussi quelques autres aspects qui pourraient concerner les territoires d'accueil des établissements d'enseignement supérieur comme la reconnaissance du droit à une année de césure dans son parcours de formation, année dont les collectivités territoriales pourraient tirer bénéfice

Sommaire

• Page 1 à 2 : Autonomie et responsabilité, pour la vie étudiante! • Page 3 à 5 : Plan 60 000, la nouvelle mission de Marc Prévot • Page 6 à 8 : Un nouveau territoire, une nouvelle politique • Page 9 à 10 : Une unité d'enseignement libre pour valoriser les mobilités • Page 11 à 13 : CROUS : le tragique « désœuvrement » des universités pour le logement étudiant • Page 14: Une déclinaison solidaire du Foodtruck • Page 15 : Aimhigher, Démo'Campus... • Page 16 à 17 : The Collective Old Oak à Londres • Page 19 à 23 : 3^{ème} Conférence Nationale des Stages Étudiants • Page 24: 3ème Rendez-vous du logement étudiant 20 novembre 2018 - Université Paris Dauphine.



en organisant l'accueil de ceux qui souhaiteraient s'engager à titre volontaire ou bénévole dans les politiques locales sur des thèmes divers : sport, culture, éducation, social, développement durable, ... La reconnaissance de ces engagements dans les cursus universitaires étant aujourd'hui encouragée, des partenariats entre les administrations publiques et les universités pourraient favoriser la valorisation de cet engagement citoyen étudiant dans leur environnement immédiat.

C'est aussi dans cette loi qu'est entérinée la suppression du régime de sécurité sociale étudiante et le rattachement au régime général réclamé par de nombreuses associations dont le syndicat majoritaire chez les étudiants, la FAGE, ce qui se traduit directement par une économie de frais d'inscription de 217 euros pour toutes les familles.

C'est cependant la mise en œuvre d'une contribution unique pour la vie étudiante, totalement passée sous silence, qui a retenue notre attention. Profitant de l'économie nette pour les familles engendrée par la suppression de la cotisation de sécurité sociale étudiante, le gouvernement a institué une contribution unique de 90 euros pour tous les étudiants non boursiers, devant permettre le financement des activités et services liés à la vie étudiante faisant déjà l'objet de cotisations obligatoires comme la médecine préventive ou les fonds d'initiatives étudiantes, ou de cotisations optionnelles comme le sport universitaire ou l'activité culturelle. Jusqu'ici rien de choquant et disons le,

plutôt même une bonne initiative reprenant des préconisations du Centre d'Analyse Stratégique en 2012 dans sa note « Quelles services rendus aux étudiants par les Universités » appelant au développement des services péri-universitaires et para-universitaires pour permettre à nos établissements, en voie de devenir autonomes, de tirer leur épingle du jeux de la mondialisation du système d'enseignement supérieur.

Mais voilà, au moment de sa mise en œuvre, la logique « française » a repris le dessus, et au lieu de garder le sens à donner à cette mesure, c'est-à-dire reconnaître l'importance des services de la vie étudiante dans la réussite des étudiants et le rôle des établissements dans le déploiement intégré de ces services dans les pratiques pédagogiques et la formation, le gouvernement a choisi un système complexe de collecte de cette contribution par les Crous qui devront ensuite reverser cette manne aux établissements. Sous quelle forme ? ceci reste en discussion.

Si l'intention est louable, que tous les élèves inscrits dans l'enseignement supérieur cotisent de façon égalitaire quelques soit leur établissements d'inscription (de l'université au BTS), on ne peut que s'étonner du caractère « dépassé » de la mise en œuvre choisie.

Au-delà de la complexité administrative et des délais qui seront nécessaires pour que les établissements puissent effectivement disposer des sommes allouées à ces activités, cela engendre aussi une complexité pour les étudiants eux-mêmes avec deux guichets, les droits d'inscription à l'université, la contribution au Crous, et un message étrange envoyé aux familles de séparation entre le cursus disciplinaire d'un coté et la vie étudiante de l'autre. Nous pensions ces débats derrière nous ...

Enfin, c'est aussi un message étrange envoyé aux Universités, au moment ou l'Etat leur demande de s'investir de plus en plus dans leur autonomie avec entre autre, les questions de la valorisation de leur patrimoine, de l'accueil des étudiants en mobilité, de la vie des campus à intensifier, autant de suiets au service de leur attractivité. Dans ce contexte, leur retirer la collecte des fonds qui pourraient y être consacrés n'encourage pas les établissements à leur prise de responsabilité sur ces questions, et rend plus difficile l'émergence de politique de site autonome décidée par les établissements eux-mêmes en relation avec leurs partenaires

La vie étudiante est un facteur de réussite académique, les services sont aussi des soutiens au déroulement des études, la vie étudiante est facteur d'attractivité: trois vérités que nous nous sentons obligés de rappeler en espérant que les discussions sur la mise en œuvre de cette contribution unique aillent dans le bon sens et remettent les universités et leurs partenaires des collectivités au centre de la vie étudiante.

Retrouvez toutes les archives www.universites-territoires.fr



Plan 60 000, la nouvelle mission de Marc Prévot

Entretien réalisé par Nicolas Delesque



Quels en sont les résultats de la Mission du Plan 40 000 ?

Le logement des étudiants, en particulier les plus modestes, est une préoccupation constante des ministres concernés, notamment l'Enseignement supérieur et le Logement. Il est pour beaucoup de jeunes une condition essentielle pour accéder à l'enseignement supérieur. Un objectif de construction de 40 000 logements sociaux nouveaux pour les étudiants a donc été fixé en 2012 et la Mission créée en 2013. D'après l'enquête statistique réalisée par nos soins en mars 2017, 40 391 logements en résidence universitaire à caractère social ont été livrés entre début 2013 et fin 2017. Nous allons très probablement

confirmer ce chiffre par notre enquête annuelle 2018 qui portera sur des données consolidées, c'est-à-dire des logements effectivement livrés qui, avant qu'ils ne le soient, apparaissaient en prévision dans notre enquête. Depuis le démarrage du Plan 40 000, les chiffres sont restés stables. Notre recensement 2018 ne devrait pas remettre en cause cette stabilité qui atteste de la robustesse de la méthode sur laquelle nous nous sommes appuyés.

En quoi a consisté l'action de la Mission ?

Si l'objectif de 40 000 logements construits a été atteint, restons toutefois modestes, ce n'est pas par la seule action de la Mission. Il faut remercier les constructeurs, au premier rang desquels les organismes d'HLM, les gestionnaires qui ont pris en charge ces opérations nouvelles, au premier rang desquels les CROUS, mais aussi les associations et certains bailleurs sociaux, les collectivités territoriales qui ont apporté une aide en foncier et en financement, certaines universités, les services de l'Etat qui ont coordonné les acteurs. La Mission a proposé une définition des « résidences universitaires » (le terme est générique) qui est désormais intégrée dans la loi et le CCH. On a ainsi défini précisément quels logements devaient être comptabilisés dans le Plan 40 000. Auparavant les résidences univer-



sitaires étaient considérées par défaut comme des logements familiaux ordinaires alors que les étudiants n'habitent généralement pas leur logement comme des familles mais comme des jeunes très mobiles avec des demandes et des besoins spécifiques. Le nouveau statut a apporté une clarification et des facilités de gestion pour les gestionnaires (contrat de bail d'un an, forfait pour le calcul des charges locatives, processus d'attribution des logements spécifique).

La première chose à faire était bien sûr de se doter d'un instrument de mesure dont nous disposons désormais. En effet, la mission a créé son enquête annuelle qui pour la première fois recense de manière rigoureuse les résidences et les logements livrés. Les informations recueillies ne se limitent pas au nombre de logements, elles sont complétées par la liste détaillée des opérations dans lesquelles ces logements sont créés. Cette connaissance sans précédent est particulièrement utile aux Ministres et aux représentants locaux de l'Etat qui mènent cette politique et ont besoin d'en mesurer les résultats. Elle est également utile à tous les acteurs déjà cités et bien sûr aux étudiants eux-mêmes et à leurs organisations représentatives.

La Mission a apporté son concours pour l'adoption de mesures complémentaires comme l'allégement de diverses normes (parkings, taux de logements pour PMR).

Nous nous sommes également rendus fréquemment sur le terrain, notamment dans le cadre de comités de pilotages régionaux. Nous avons entretenu avec les acteurs locaux une relation de mobilisation en particulier en montrant à quel point les pouvoirs publics étaient impliqués et quels enjeux et moyens étaient présents sur ce sujet aux niveaux local aussi bien que national. Nous avons pu constater que la coordination des acteurs se mettait en place dans de nombreuses régions sous l'impulsion des préfets et des recteurs.

Pourquoi un Plan 60 000 annoncé par le Président de la République? N'a-t-on pas construit suffisamment?

De toute évidence non. Les régions à forte densité universitaire conservent un marché du logement étudiant tendu, marqué par la rareté de l'offre et des prix élevés. Le plan précédent est un progrès mais n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de tous les étudiants qui souhaitent obtenir un logement, notamment un logement à caractère social. Il faut se préparer à plusieurs phénomènes qui vont accroître la demande : augmentation du nombre d'étudiants de l'ordre de

300 000 dans les dix ans à venir, augmentation de la décohabitation donc des départs des étudiants de chez leurs parents, plus forte mobilité des étudiants par rapport à une offre de formation qui n'est pas toujours disponible à proximité du domicile familial. Il faut donc accélérer le rythme de construction de places nouvelles.

Quelles sont les pistes pour cette accélération?

Le gouvernement est en train d'y travailler et différents options sont possibles. La première question qui se pose concerne le périmètre du Plan 60 000. Les constructions de résidences universitaires recensées dans le Plan 40 000 étaient financées par certains types de prêts. Il s'agit de savoir si ce dispositif sera conservé tel quel ou modifié compte tenu de l'objectif visé par le Plan 60 000 avec une ambition augmentée de 50%. On peut encore imaginer une contribution du secteur privé à l'objectif fixé par le Président de la République. Nous serons très prochainement en mesure de préciser cela afin de lancer le nouveau recensement.

Quelles autres décisions vous paraissent-elles nécessaires ?

La première porte sur la connaissance indispensable au pilotage stratégique réalisé par les pouvoirs publics. Aujourd'hui on ne connaît pas bien l'offre existante donc on construit sans disposer des instruments de programmation les plus basiques. Si on a pu construire 40 000 logements pour étudiants dans les grandes agglomérations sans avoir une connaissance fine du terrain compte tenu d'une rareté évidente, il ne peut en être de même avec le nouveau plan. A son terme, on aura construit 100 000 logements, ce qui représente un changement d'échelle et beaucoup d'argent. Mieux connaître l'offre existante permettra d'éviter de construire là où les besoins sont faibles ou encore avec le risque de vider les logements existants. Un observatoire national du logement étudiant devrait donc être créé à l'automne 2018, en liaison avec l'association des villes universitaires (AVUF)



qui voudraient elles aussi se doter au niveau local d'un instrument d'observation pour définir leur stratégie universitaire et urbaine, dont le logement des étudiants est une dimension devenue incontournable. La mise en place et la complémentarité d'un observatoire national et d'observatoire locaux est un enjeu fort que sur lequel nous serons très mobilisés. Autre sujet de progrès. Il s'agit de simplifier les demandes de logement des étudiants dans le cadre d'un système de regroupement des demandes avec par exemple un portail unique pour tous les acteurs proposant une offre de logement étudiant. L'existence d'un tel portail simplifiera les démarches des étudiants. A l'occasion de cette évolu-

tion, un comptage des demandes, en particulier des demandes non satisfaites, pourrait être réalisé et alimenter l'observatoire national. Le comptage pourrait porter sur les périodes de pointe mais également sur les périodes creuses, élément indispensable pour une gestion performante des résidences. Enfin se pose naturellement la question du foncier. Le recensement d'un certain nombre de terrains universitaires non construits ou insuffisamment construits pourrait être lancé en direction des pôles universitaires en tension de manière à faciliter et à maîtriser les coûts de la construction des résidences qu'il serait jugé nécessaire de construire.

La Mission Plan 60 000 est-elle prête à engager ce nouveau Plan?

Nous sommes prêts car nous pouvons nous appuyer sur une méthode de recensement remontante qui a démontré son efficacité et permis de mobiliser autour des préfets et des recteurs l'ensemble des acteurs du logement étudiant. Nous engagerons dans les prochaines semaines toutes les actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par le Président et le Gouvernement, en concertation avec tous les acteurs et opérateurs concernés. Les premiers chiffres prévisionnels seront disponibles avant la fin de l'année universitaire.

Plan 60 000, une délégation interministérielle

La lettre de mission adressée à Marc Prévot est signée des trois ministres des ministères concernés, Mme Vidal pour l'enseignement supérieur, M Mézard pour la cohésion des territoires et M Darmanin pour l'action et les Comptes publics.

Elle rappelle le cadre de poursuite du plan 40 000, tout en l'amplifiant pour un objectif de 60 000 créations de nouvelles places. Elle est toutefois élargie, au delà de son rôle d'impulsion et de suivi des programmes engagés en

relation avec les préfets et les recteurs, à la recherche de nouveaux modes d'actions pour parvenir à cet objectif et à proposer un nouveau périmètre à ce plan.

Parmi les pistes à explorer, sont nommées, la question de la mobilisation des réserves foncières ou bâties pour construire cette nouvelle offre, une réflexion sur les nouvelles règles de marché publics pour de nouveaux opérateurs, réfléchir à la mise en œuvre d'un dossier unique de demande de logement pour les étudiants, et la mise en place d'un observatoire national du logement étudiant chargé d'impulser une programmation « intelligente » des constructions dans les différents territoires.

La mission sera composée à son lancement de Marc Prévot, inspecteur général honoraire de l'administration et du développement durable et M Yves Goepfert, inspecteur d'académie.



Ante comulation de differente partie presente de logament ération et en tien voir les département indistrééent les distintierants ortendres, vous prédietres dans un premier temps le nouveau périnteire du Plan (0.00 avec des propositions relatives aux différents leviers qui prevent (accourt les contractions de logaments pour les étudiants, notamment les réserves fornières ou baiser relevant du partimioire des partenières publics, le dévelopmente de ressources propose, les prodédures de mandés publics, les contiques de dévelopmente de ressources propose, les prodédures de mandés publics, les contiques de

Dans la continuité de votre mission précédente, vous poursuivrez le traitement et l'analyse des prévisions transmisses à votre sollicitation par les préféts de région et les rectorats d'académie pour la mise à jour du tableau de bord national mis en place depuis mars

Anne qu'elle est une coudiéne essenicile pour une e programmation intelligent », les consecutions de la companie de la compan

En fine avec la direction de l'immobilier de l'Etie (DIE) et les simpositions géherine concernées, vous de l'excellent de l'expression rélative aux setteures formèters ou bidies qui pourraint être mobilitées pour rélation et de portinises de construction de legements étraint et durait et aux jourses en formation. L'identification de terraint, de drois le commande et sur dévation de bibliosette, cisèlenté ou les cutentions d'opérationes feront partie de ce sur dévation des bibliosette, cisèlenté ou les cutentions d'opérationes feront partie de ce propositions qui courts dominée à l'avec log référent de région et des retears référablements.

Avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Coldision des territoires, le ministère de l'Accion et des compres publices et le ministère de l'Ensignement supériere, de la Recherche et de l'Innevation, vous examinerez les pouvelles procédures de marchés publics applicables à des opérateurs ne les ayant junaits pradiques afin de vous assurer que ces demiers sont en meutre de les mettre en equive à un priume compatible avec l'ambrition du Gouvernement et de la conomagner. Le suc échean.

And de aimpilier les démarches des étudients et assurer un molliteur soivi des process apportes les roire demarde de legement, vons fronz de propuellem assertiers d'une process apportes les roires de la comment de la comment de la comment de la comment varieventaire. L'exergativement des cancidatues sur l'ensemble du parc de résédence condustes permettes d'exopositre successionnes précises de la demande, ma principier de la demande son saisfaite. Le dispositif posemal être connecté, sous réserve d'experiers, au des demandes de la comment de la connecté de la comment, en la comment de la comme

Par ailleurs, vous piloterrez la mise en place d'un Observatoire national du logement citudiant qui devra permettre de mutualiser les informations et d'évaluer les besoins de logements citudiants dans les différents territoires pour impulser une programmation « intelligente » des constructions de logements destines aux étadiants. Dans le cadre de votre missson, voos bénéficeerez en tant que de besoin de l'appur des iditinistrations concernées, du ministère de la cohésion des territoires, du ministère de l'action it des comptes publics, du ministère de l'enseignement supériour, de la recherche et de l'acception.

As sein de la Direction de l'Illabetin, de l'Ultrimient et des l'ayages (DNULP), la condiction des politiques de l'Etablies vous apparient dans vou centre voue le DREAM, et vous transpettre à vour duranterie. Petut des opérations financées cu cen rejet donn été : l'Interdation Consideration de l'Entergatement appetreur et se l'Interdation consideration de l'Interdation de l'Int

bision (Aguilles were let chiefes distinctiveles occurred, aux quels vois intermetter les discord et les authors les promestes d'élaborer la communication du Gouverneure. Les étaits de considé de plotage national mis en place dans le cadre de votre précédente mission en veillant à souccier les différent acteurs de liques met éludien. Veus intériepere autent que de besoin sur instances de piduage de logement étudient véus les préfers de région en lien avec le rectours d'académie.

Nous vous remercions pour le travail accompli dans le cudre de votre précédente mission naist que pour voire engagement et votre expertise au service de cette mission qui représente un enjeu important pour notre pays, particulièrement pour une partie de xa jeunesse et vous priens de croire, Monsieur l'Iespoctour général, à l'assurance de notre considération distinguée.

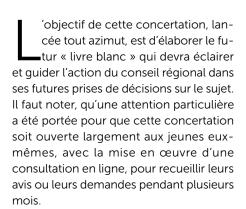


3/3



Un nouveau territoire, une nouvelle politique

Durant toute l'année 2017, la région Nouvelle aquitaine a décidé de lancer une grande concertation sur la question du logement des jeunes et des étudiants dans cette vaste nouvelle région.



Avec sa nouvelle configuration très étendue, regroupant à la fois des territoires urbains, avec la métropole Bordelaise et des pôles urbains secondaires, et de vastes territoires ruraux, la région nouvelle Aquitaine souhaite relever le défi de l'équité territoriale dans l'accès à la formation pour l'ensemble de ses jeunes.

Comme le rappelait son président, Alain Rousset, lors des premières rencontres autour du livre blanc à Poitiers en juin, « développer une offre en logements de qualité pour les jeunes en formation et les étudiants, concourt activement à l'attractivité de nos territoires » et de ses sites de formation.

Equité et attractivité ont donc été au centre des différents débats et échanges mis en œuvre pour inventer une nouvelle politique régionale sur le logement des jeunes adaptée aux différents territoires de la région.

Par ailleurs, et pour aborder globalement cette question, le champs du logement des jeunes a été cadré comme toutes formes d'habitat proposées aux jeunes relevant des politiques régionales en matière de formation, que ce soit sous forme de logement, de chambre d'internat, d'hébergement temporaire ou mutualisé.

Une grande concertation ouverte

Depuis janvier 2017 se sont donc succédés des ateliers territoriaux, 12 au total, réunissant les acteurs institutionnels,



associatifs, locaux et des représentants de chaque département pour établir des diagnostics territoriaux et recueillir les ressentis des acteurs de terrain.

En parallèle, 3 rencontres régionales regroupant les acteurs du logement des jeunes se sont tenues afin de débattre sur des sujets et thématiques particulières qui touchent ce sujet. A Poitiers, une première rencontre a été consacrée au rapport entre le besoin de mobilité et la question de la rigidité du marché locatif pour les jeunes, à Tarnos dans les Landes, les participants ont pu débattre de la question du numérique et des facilités supposées que cet outil amenait dans l'accès au logement, enfin à Limoges, la question du logement des jeunes en milieu rural a été au centre des débats.

A chacune de ces rencontres, la diversité des intervenants a permis à la fois d'échanger sur des aspects précis, mais surtout de collecter et de faire remonter des expériences et pratiques innovantes pouvant être reproductibles.



Enfin, pour compléter ces démarches d'ateliers et de rencontres, une consultation en ligne a été ouverte de juin à novembre 2017 pour recueillir les avis des professionnels du logement des jeunes, mais aussi des jeunes eux-mêmes et des habitants des territoires.

Mise en œuvre concrète

L'ensemble de ces débats, échanges et contributions va être compilé et analysé et viendra enrichir les différentes études et bilans des politiques antérieures et servira à jeter les bases d'un diagnostic partagé pour la rédaction du futur livre blanc qui devrait être dévoilé courant mai 2018.

La suite sera plus institutionnelle – et tout aussi importante - avec la traduction de ce document en mesures et règles d'intervention qu'adoptera le conseil régional cet été, qui a d'ores et déjà acté que son investissement entre 2015 et 2020 sur cette question serait de l'ordre de 25 M€ pour un objectif de mise en service d'environ 4300 places.

Si l'objectif est atteint d'arriver à une nouvelle approche de l'aide au logement des jeunes, quelque soit leur territoire de vie et leur trajectoire de formation, la richesse des débats et des échanges, tout comme la multitude des acteurs qui se sont engagés dans ce processus, obligent les organisateurs à réfléchir à faire perdurer cette dynamique.

Des assises permanentes, des réunions thématiques régulières, un accompagnement permanent de projets, des appels à innovations sont autant d'idées qui ont été émises et seront peut être reprises pour accompagner l'action du conseil régional.

Le logement étudiant

Le logement étudiant est un sujet à part entière dans cette problématique du logement des jeunes. A la fois parce qu'il concerne des acteurs spécifiques de la vie étudiante, le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur en premier lieu, dans des politiques que très récemment territorialisées, et par l'ampleur

3 questions à... Anne Gérard



Anne Gérard, est conseillère régionale en charge de la jeunesse, de la mobilité internationale, du logement des jeunes et de la vie étudiante.

Pourquoi la Nouvelle Aquitaine a lancé une concertation sur le logement des jeunes et des étudiants?

La question du logement des jeunes et des étudiants n'était pas appréhender de la même manière sur les trois anciennes régions Aquitaine,
Poitou-Charentes et limousin. Cette thématique était surtout inscrite en ex-Aquitaine où les besoins étaient très forts en termes quantitatifs (fort déficit de l'offre dans l'agglomération bordelaise, par exemple) et qualitatif en termes d'obsolescence des cités U. La

fusion a entrainé la nécessité de regarder tous les territoires dans leurs particularismes et leurs points communs. Il s'agissait également de connaître les acteurs des territoires et faire connaître la Région comme un acteur accompagnant les besoins des territoires. C'est à ce titre que le Livre Blanc a été lancé.

Cette concertation va-t-elle déboucher sur des mesures concrètes ?

La Région, à l'issue des différentes instances de rencontres, d'analyse des questionnaires et contributions, proposera un nouveau règlement d'intervention. Ce document proposera des aides à la construction, à la réhabilitation et des missions d'accompagnement thématique comme sur le logement étudiant : la gestion de la vacance. L'innovation sociale, etc.

Concernant plus spécifiquement le logement des étudiants, quelle est votre vision de l'attaractivité des territoires ?

Le logement étudiant comprend plusieurs spécificités :

- Il y a un effet de crise du logement étudiant par un effet lié à la démographie. En effet, n'oublions pas le « baby-boom » du début des années 2000. Par conséquent, nous connaissons un pic des jeunes accédant à l'enseignement supérieur. Le besoin d'un point de vue quantitatif : effectivement, dans certains territoires très attractifs comme la métropole bordelaise, la Rochelle ou encore le pays basque l'offre notamment en petits logements qu'elle émane du secteur locatif privé ou du logement social ne permet pas de répondre à la demande
- L'offre ne répond pas à la demande notamment en termes de mobilités. Les étudiants sont de plus en plus mobiles pendant leur cursus et sont amenés à effectuer des stages, par conséquent les durées de séjour dans un logement sont très variables et n'excèdent pas souvent six mois.
- Toutefois, ce n'est pas parce que les territoires sont dits en « secteurs peu tendus » que le besoin n'existe pas notamment en termes qualitatifs où les charges représentent un poste supérieur au loyer car les logements sont mal isolés (par exemple), de même l'accès à un logement n'est pas systématique pour tous si l'étudiant ne présente pas les garanties nécessaires.
- Nous devons œuvrer à faciliter l'accès au logement afin de favoriser l'égalité des chances de tous.



des effectifs qu'il concerne. Si le nombre d'étudiant en Aquitaine, aux alentours de 200 000 personnes, est à peu près équivalent au nombre de lycéens, leur besoin de décohabitation est lui beaucoup plus fort.

A ce phénomène, il convient d'ajouter la progression importante et continue des effectifs étudiant dans la région, chiffrée par le Conseil régional à + 15% entre 2001 et 2015 et avec une prospective envisagée de + 9,3 % entre 2016 et 2021.

Les politiques antérieures des 3 anciennes régions, prenaient en compte la spécificité régionale de leur enseignement supérieur, et la construction de nouvelles offres de logements étudiant a été fortement concentrée sur la métropole bordelaise quand la requalification du parc existant a été privilégiée sur Limoges et Poitiers.

Mais, au delà de la progression des effectifs, un enjeu d'accompagnement de l'attractivité des nouvelles offres de formation ou de nouvelles implantations d'établissements commence à se faire sentir sur des secteurs ou le logement des jeunes peut être en concurrence avec d'autres formes d'hébergement comme le tourisme et ou les acteurs traditionnels sont peu présents.

C'est principalement le cas sur la côte Basque ou sur La Rochelle ou de nombreuses nouvelles écoles supérieures se sont implantées ces dernières années. Les axes de travail retenus ont donc été à la fois pour répondre plus finement aux besoins quantitatifs sur chacun des territoires pouvant être en tension locative, mais aussi dans la recherche de nouveaux modes d'hébergement et de solutions d'habitat plus adaptées à certains territoires.

De même, une réflexion a débuté sur la question d'une meilleure adéquation de l'offre locale avec le besoin direct d'attractivité des établissements de formation supérieur et la nécessité d'une gouvernance locale pour suivre et programmé l'offre nécessaire.

L'enjeu est important car au dire des acteurs de ce processus, il s'agit de passer d'un mode productiviste de la question du logement étudiant à un mode qualitatif territorial pour trouver la bonne solution pour le présent et pour le futur.

Des solutions de logements dans le cadre de reconversion de centre-bourg, dans le cadre de réhabilitation de lycée et d'internat, le recourt à des Tiny House, des améliorations dans la connaissance des offres dans le milieu rural, des projets mixtes de logements sociaux et de logements étudiants, sont autant d'expériences qui sont remontées de ces concertations et devraient trouver leur place dans le futur livre blanc et des aides dans la prochaine intervention du conseil régional.

MOBILISER RENFORCER ET CONCERTER . LA COHÉRENCE PERMETTRA les acteurs du territoire de l'action de la Nouvelle-Aguitaine autour collectivité des enjeux du logement des jeunes et des étudiants METTRE EN DÉFINIR LES COHÉRENCE **OBJECTIFS PRIORITAIRES** les enieux des territoires. ET STRUCTURANTS les besoins et les attentes des acteurs locaux dans toute de la Région Nouvelle-Aquitaine leur diversité, par le biais en matière de Logement des Jeunes et des Étudiants d'un diagnostic partagé

3 questions au Service

Habitat-Logement

Sonia Alriq et Christelle Tessier-Christmann - direction de l'urbanisme et du logement

Comment s'est construit le dispositif du Livre blanc?

Nous n'avons pas souhaité simplement élargir le règlement d'intervention de la Région votée en 2014 à l'ensemble de la nouvelle Région. Il était important pour nous de rencontrer les acteurs, de connaître les territoires et les initiatives locales et également de nous faire connaître et partager nos expériences, nos vécus sur le logement des étudiants et des jeunes. C'est pourquoi nous avons proposé un Livre Blanc, un document qui mettrait en exerque les différents temps dédiés à notre démarche. Le principe : établir un diagnostic, partager les enjeux et proposer un plan d'actions.

Quels retours d'expériences tirezvous ?

Nous avons été sensibles à l'implication des acteurs du logement des jeunes et découvert des réseaux d'acteur dynamiques et motivés. De ces premières rencontres, nous avons constaté que les territoires innovent et ce, quel que soit la situation : urbaine ou rurale, à l'image des Tiny House développées dans le Nord des Deux-Sèvres par l'association habitat jeunes Un Toit en Gâtine.

Quel bilan perspectives?

Nous sommes très satisfaites de la participation à nos différents temps de rencontres. Cela nous a permis de prendre connaissance des attentes des acteurs sur les difficultés rencontrées pour loger des jeunes afin de proposer un plan d'action cohérent. En s'accordant une demi-journée à une journée d'échanges dans les cadres des ateliers territoriaux, nous avons pu apprendre à mieux nous connaître et surtout à cerner des problématiques spécifiques à chaque territoire.



Une unité d'enseignement libre pour valoriser les mobilités

Engagés pour l'accueil et l'inclusion des étudiants internationaux en France, les bénévoles du réseau ESN France mettent en place dans les 36 associations du réseau, des actions permettant aux étudiants internationaux de s'impliquer auprès de la population locale. ESN Besançon et Le Centre de Linguistique Appliquée (CLA) de l'Université de Franche-Comté ont ainsi développé l'Unité d'Enseignement (UE) libre « Engagement Social des Etudiants Internationaux » qui permet d'accompagner les étudiants en échange à Besançon dans un parcours citoyen et de valoriser les apports de cet engagement.

Une immersion dans le tissu associatif local en lien avec des publics variés

Ainsi, depuis 2 ans, près de 80 étudiants internationaux ont participé, aux côtés d'habitants de Besançon, à de nom-

breuses activités dans le cadre du programme de l'UE Libre: ateliers de cuisine, olympiades et diners intergénérationnels, interventions auprès de jeunes en milieux scolaires, animations en centres adaptés pour personnes en situation de handicap, participation à des collectes et distributions alimentaires, etc... Autant d'activités permettant aux étudiants de s'exprimer en français, de découvrir la société française, mais aussi de faire connaître leur propre pays tout en développant une conscience citoyenne.



Le programme co-porté par ESN Besançon et par le CLA de l'Université de Franche-Comté est mené en lien avec de nombreux partenaires : le CCAS de Besançon, le rectorat de l'académie de Besançon, plusieurs écoles et lycées du Grand Besançon, la Maison de l'Europe, l'Association de loisirs pour les enfants différents mais déterminés (ALEDD), l'ADAPEI, l'association PARI, les Restos du coeur, les Francas et le foyer des jeunes travailleurs (FJT) Les Oiseaux. Il s'inscrit dans le cadre du projet innovant « Le 24 » du CROUS de Besançon.

Un impact chez les étudiants investis mais aussi sur le territoire d'accueil

Au-delà d'une ouverture sur le monde associatif en France, cette expérience humaine permet aux étudiants de développer des compétences sociales et apporte une réelle ouverture d'esprit tout en alimentant les parcours professionnel et citoyen des étudiants. « Même professionnellement, ça m'a ouvert des portes ! C'est comme cela que j'ai découvert l'ADAPEI, que j'y ai effectué un stage, puis un service civique et bientôt un job d'été... » raconte Hind Moussaoui, étudiante Algerienne ayant participé au programme.

Romaric Vieille, responsable service loisirs, culture, vacances de l'ADAPEI constate l'apport bénéfique de ce programme pour les seniors : « ce sont des personnes très autonomes mais très isolées. Elles sont ravies de rencontrer d'autres gens que les éducateurs et leurs familles, et de découvrir le monde ailleurs qu'à la télévision ».

Des apports valorisés par l'Université de Franche-Comté

Ces activités sont incluses dans le cadre d'une véritable unité d'enseignement, qui donne lieu à l'obtention de crédits européens (ECTS). Deux évaluations ont lieu : l'une formelle, sur la base d'une soutenance orale et d'une réflexion interculturelle, et l'autre informelle, tout au long du semestre. Catherine Nicolet-Bernardot, enseignante au CLA, est responsable du pilotage et de l'évaluation de cette UE libre : « Cette expérience leur donne l'occasion de prendre des risques en langues. On voit chez eux un véritable change-

ment d'état d'esprit, avec des efforts, un dépassement de soi. »

Le succès de ces deux premières années d'expérimentation ont conduit ESN Besançon et le CLA à aller plus loin. Actuellement, un guide est en cours de rédaction afin d'aider les institutions qui le souhaitent à mettre en place cette unité d'enseignement libre. Trois universités européennes ont déjà manifesté leur intérêt pour cette expérimentation. Une dissémination à plus large échelle est prévue à partir du mois de septembre. Et pourquoi pas, à terme, une intégration au programme Erasmus+.





Le CLA en bref!

Le Centre de linguistique appliquée de Besançon, en Franche-Comté, a été créé en 1958. Il est l'un des tout premiers centres à avoir développé un enseignement pratique des langues étrangères qui s'appuie sur les recherches en linguistique appliquée à l'enseignement, des outils et des méthodes modernes : laboratoires, méthodes communicatives, auto-apprentissage.

Aujourd'hui, le CLA, composante de l'Université de Franche-Comté, accueille chaque année près de 4 000 stagiaires en provenance de tous les horizons. Le CLA assure différentes missions comme l'enseignement du FLE et d'une dizaine de langues étrangères, la formation de professeurs et de formateurs, la recherche universitaire ou l'expertise et missions à l'étranger, à la demande de nombreuses institutions éducatives et culturelles, des ambassades et de ministères français et étrangers.

Le CLA est membre de CampusFLE qui regroupe des Centres universitaires de FLE. destiné à promouvoir le français langue d'étude dans les formations universitaires ; il dispose d'une Charte Qualité et veille à l'harmonisation et à la reconnaissance des diplômes préparés par les différents Centres.



CROUS: le tragique « désœuvrement »

des universités pour le logement étudiant

Par Claude Patriat, Professeur émérite de Science politique, Université de Bourgogne Cet article a été publié sur le site The Conversation le 6 mars 2018

'est, dit-on, à l'œuvre que l'on reconnaît l'ouvrier. Mais ce n'est certainement pas aux Œuvres que l'on trouvera l'Université. Par un curieux cumul de conservatisme, de corporatisme et de centralisme, on fait persister à contre-sens de l'histoire universitaire une coupure profonde dans le statut de l'étudiant, en séparant complètement ses conditions de vie de ses conditions de formation. Pire, on ne se contente pas d'assumer un héritage archaïque, on prétend le renforcer en le parant des vertus supposées de la RGPP!

Or, l'affaire n'est pas choquante que dans son principe: l'usine à gaz mise en place sous couvert de modernité constitue un coûteux obstacle à la décentralisation sociale et territoriale des universités, à l'exercice de leur autonomie, à la cohérence de leurs missions. Sans oublier l'absence de dynamique d'innovation à l'ombre d'une situation de monopole et d'une culture de la subvention.

Dans son dernier rapport annuel, en évoquant l'opération Campus insuffisamment avancée, la Cour des comptes soulignait le retard pris dans la rénovation des restaurants et des résidences universitaires. Elle aurait pu aussi bien évoquer l'extrême lenteur des constructions nouvelles. D'autant plus que dans un rapport précédent, celui de 2015, elle avait constaté l'inadaptation du dispositif et prôné son intégration dans les universités ou les collectivités territoriales.

Hors d'œuvres universitaires

Cette étrange et persistante bizarrerie bureaucratique s'explique par les conditions de la mutation de l'Enseignement supérieur au cours du dernier demisiècle. Il y aura en effet cinquante ans à l'automne que, dans la foulée de Mai 68, l'Université faisait place aux universités : la loi d'orientation du 12 novembre 1968, dite loi Faure, introduisait un double principe d'autonomie et de cogestion au profit d'établissements publics individualisés.

Certes, la tutelle restait très forte, mais au fil d'une longue marche vers la décentralisation, elle se verra progressivement aménagée et tempérée. La réforme laissait cependant survivre deux structures en décalage du nouveau cours, pour ne pas dire anachroniques : la Chancellerie et le système des Œuvres universitaires et

scolaires. La première confère aux recteurs l'administration et la charge des biens immobiliers indivis entre plusieurs établissements. Cette question de la domanialité est certes loin d'être secondaire pour les universités, mais elle ne soulève pas la même charge humaine, institutionnelle et financière que les Œuvres.

Ayant aujourd'hui à faire face à l'accompagnement social et à la facilitation des conditions de vie d'une population de 2,6 millions d'étudiants (soit plus de huit fois ce qu'elle était en 1960), les Œuvres s'organisent en 28 établissements publics administratifs régionaux (CROUS) auxquels s'ajoutent 16 comités locaux (CLOUS) et un EPA national (CNOUS), qui gèrent 172 000 places de logements. Les CROUS emploient plus de 15 000 personnes, dont une minorité de fonctionnaires et une majorité de personnels ouvriers de service.

Jusqu'à 2016, si la morphologie bureaucratique s'était fortement épaissie pour couvrir les territoires, la structure d'ensemble du réseau et ses principes de fonctionnement étaient restés parfaitement conformes au schéma de départ.

Les Œuvres universitaires et scolaires sont nées d'une initiative étudiante associative. l'UNAGEF. créée à Lille en 1907. et ancêtre de l'UNEF. Après la Première Guerre mondiale, l'esprit de solidarité l'amène à créer des restaurants universitaires et les premières résidences pour étudiants. Ces initiatives sont reconnues et soutenues par l'État : en 1936, le gouvernement de Front populaire décide de les subventionner et créée un Comité supérieur des œuvres sociales. Lequel deviendra en 1947 le Comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire, en même temps qu'on impulse la création de comités







locaux auprès des Recteurs-Chancelier. Le système toutefois se transforme sensiblement en 1955, sous le gouvernement d'Edgar Faure (déjà !) avec une loi du 15 avril dont l'article 1 prévoit :

« Le centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire est constitué en établissement public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il prend le nom de centre national des œuvres universitaires et scolaires. »

Il a pour mission d'aider et d'orienter l'action des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires qui prennent eux – aussi la forme d'établissement public et se substituent aux anciens centres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire. Voilà tournée la page associative de l'accompagnement social des étudiants.

Le CNOUS, placé sous la tutelle directe du ministre de l'Éducation nationale qui préside son Conseil d'administration, a pour l'essentiel une double mission : contrôler la gestion des CROUS entre lesquels il répartit les crédits affectés aux œuvres ; effectuer ou faire effectuer toutes études sur les besoins des étudiants. Les CROUS quant à eux sont également sous la tutelle du MEN, mais via le Recteur-Chancelier qui préside leur conseil d'administration.

Ainsi, quoique dotés de la personnalité morale et de l'autonomie budgétaire, les CROUS se voient soumis à une la double tutelle, du CNOUS et de l'État, ce qui rigidifie leur fonctionnement et limite leurs marges d'autonomie. Étrange figure d'établissements publics superposés, qui peut encore se comprendre quand l'Université reste une et rattachée au MEN : le Recteur préside alors le Conseil d'Université et peut constituer un lien naturel entre les services pour assurer leur cohérence. Mais la situation devient pour le moins étrange dès lors que les présidents d'université entrent en pleine capacité. Voilà le contrôle universitaire court-circuité.

Développement séparé

Loin d'être réparée, cette coupure s'accentue au fil des réformes de l'Enseignement supérieur en même temps que le décalage entre le monde des CROUS et celui de l'université va s'aggravant. L'histoire rapide des œuvres suffit à saisir qu'elles ont été conçues dans une logique d'entraide, comme leur nom maintenu en témoigne, pour une population étudiante restreinte, socialement et économiquement homogène.

De surcroît, le caractère unitaire et national de l'Université s'appuyait sur une conception traditionnelle de son rôle qu'elle voulait centré sur la recherche et la transmission des connaissances : à chaque étudiant, une fois ses cours pris, de suivre sa voie dans la vie sociale. C'est en effet une des grandes faiblesses de

l'Université que d'avoir longtemps négligé la dimension éducative des conditions et des lieux de vie : on lui doit en grande part cet échec de l'urbanisation des campus. D'où ce désintérêt pour l'intendance.

Or, la massification a changé radicalement la sociologie estudiantine : en même temps qu'elle induit une forte augmentation des besoins, la relative mais réelle démocratisation du recrutement rend plus pressant l'accompagnement en services et plus nécessaire sa diversification. Les universités aussi ont changé, tant dans leurs structures que dans leurs modes de fonctionnement : leur insertion dans le territoire s'est affirmée en dialogue avec les collectivités territoriales ; leur morphologie s'est modifiée, associant étroitement les usagers à leur gestion.

Surtout, leurs missions se sont largement développées avec la prise en compte de publics nouveaux (formation continue), avec les modifications des parcours et des modes d'acquisition (alternance, stages, échanges avec l'étranger): toutes choses qui impliquent une grande souplesse dans la réponse aux besoins, une nécessaire adaptation différenciée rejetant toute pesanteur bureaucratique. De surcroît, et notamment depuis la loi Savary, elles ont un rôle à jouer dans le développement culturel et doivent prendre en compte la vie étudiante dans son ensemble.

Résistible obsolescence

Tout implique que les universités puissent disposer d'un regard unifié sur les conditions de vie des étudiants. Or, étrange indifférence, aucune des quatre lois réformant les universités (Faure en 1968, Savary en 1984, Pécresse en 2007 et Fioraso en 2013) ne traite la question des Œuvres : elles restent l'affaire de l'État et de lui seul. Loin de tirer les conséquences de l'évolution, le ministère de l'Éducation nationale leur confie la gestion des bourses en 1995 !

Voilà que se trouve consommée une coupure schizophrénique entre la condition éducative et la condition sociale de



l'étudiant, celle-ci étant gérée par un personnel d'une culture professionnelle radicalement étrangère aux préoccupations de formation.

Pourtant, la structuration actuelle du système universitaire rend le CNOUS obsolète. D'abord sa tutelle sur des établissements publics de plein exercice fait doublet avec celle de l'État exercée par les recteurs – doublet rigidifiant et coûteux, quand on sait que le CNOUS prélève 30 % de la subvention qu'il a pour mission de reverser aux 28 CROUS! Ensuite, il s'est vu retirer sa mission première et essentielle d'études et d'analyse des besoins étudiants, avec la création par Lionel Jospin en 1989 de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

L'évolution rationnelle et naturelle amenait à supprimer un CNOUS devenu superfétatoire en l'intégrant au ministère de l'Éducation nationale. Quant aux CROUS, la logique de l'autonomie des universités jointe à celle de la décentralisation induisait qu'ils soient intégrés aux universités. C'est dans cette direction qu'inclinait fermement la Cour des comptes dans son rapport annuel de 2015, tant par souci d'économie que par rationalité du service.

Sauve qui peut « Les CROUS »

Or c'est exactement l'inverse qui s'est produit. Un incroyable décret du 29 juillet 2016, véritable tour de passe-passe, pérennise tant le CNOUS que l'anachronique autonomie des Œuvres. Tout en gardant 29 EPA, on habille nominalement dans un unique label les structures existantes. La nouvelle appellation, Les CROUS, ne traduit aucunement une fusion des différents établissements en un seul, ni même un système de filialisation : elle prétend à l'apparence d'un réseau d'établissements dotés de la personnalité juridique et jouissant en théorie de l'autonomie budgétaire et de décision ; le CNOUS en serait simplement la tête.

Voilà pour la façade. Elle cache mal cependant une architecture juridiquement surprenante. Le pouvoir réel est concentré dans les mains du CNOUS, et l'autonomie des CROUS est réduite à une peau de chagrin. Qu'on en juge : le CNOUS n'a plus de directeur, mais un président qui assume le rôle de directeur général assisté d'un adjoint. Le président hérite des fonctions directoriales, auxquelles s'ajoute une délégation de pouvoirs du CA pour toute décision concernant les règlements des marchés et les accordscadres. Cette suppression implicite de la distinction présidence/direction n'a rien d'anecdotique : on sait que, de droit, le CNOUS était présidé par le ministre en charge de l'Éducation. Celui-ci avait pris l'habitude de se faire représenter par un président d'université. Exit donc ce dernier lien symbolique avec l'université.

Le CNOUS reste le répartiteur des moyens alloués par l'État aux CROUS. Il exerce en outre un contrôle sur la gestion de chacun des établissements, et le PV de chaque CA doit être adressé dans le mois qui suit au président du CNOUS. À cette tutelle financière et morale s'ajoute un contrôle étroit sur la personne du directeur du CROUS, rebaptisé directeur général. Nommé par arrêté ministériel dans une liste de deux noms proposés par le recteur et le président du CNOUS, il peut être démis à la demande des deux mêmes personnes. Il est en outre soumis à une évaluation basée sur un entretien professionnel conduit par le président du CNOUS, établissement qui verse son salaire...

C'est donc un système de liberté surveillée qui est ainsi instauré avec de surcroît une dépendance personnelle totale du responsable local vis-à-vis du président du CNOUS à qui il devra sa nomination, son maintien et son éventuelle promotion. Une hyper- centralisation se voit donc ainsi mise en place derrière l'écran de fumée d'un prétendu réseau. Les premières mesures du nouveau système suffisent à illustrer cette tentation.

Nous n'en relèverons que deux : l'imposition à tous les CROUS d'une centrale d'achat pour 80 % de leurs commandes ; le dispositif « zéro cash », qui impose le paiement des prestations par carte Izly ou par carte bancaire. Cette dernière mesure vient cependant d'être portée en justice par des usagers, en tant qu'elle violerait l'article R. 162-2 du code financier.

Le CNOUS se défend d'être un prescripteur autoritaire, et prétend se contenter d'organiser une « réflexion stratégique ». Il n'en reste pas moins que tout est fait, sous forme d'organigrammes types et de directives plus ou moins contraignantes, pour uniformiser l'action des CROUS sur des bases déterminées à Paris. Quand on sait que les CROUS bénéficient d'une situation de monopole sur les campus, cette verticalité issue du mariage monstrueux de la RGPP avec un archaïsme statutaire, constitue une épée plantée au cœur de l'autonomie universitaire et de la décentralisation. La récente démission du président du CNOUS, promoteur de cet abracadabrantesque système bureaucratique, peut-elle laisser espérer le réveil de scrupules dont les universités sauraient s'emparer?





Une déclinaison solidaire **du Foodtruck**

Depuis le début de l'année, le Social Truck de l'Afev Toulouse est en service! Pensé par les équipes locales de l'Afev et d'ores et déjà applaudi par les partenaires universitaires ou territoriaux, il vise à créer du lien et à lancer des passerelles entre jeunes engagés et habitants des quartiers populaires. Une initiative qui pourrait faire des petits...



nauguré le 19 décembre dernier en présence d'une représentante du préfet, de l'ancien Ministre Jean-Louis Borloo, du maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc et du secrétaire général de l'Afev Thibault Renaudin, le Social Truck de l'Afev Toulouse sillonne depuis lors marchés et campus. L'objectif? Selon Élodie Tesson, déléguée territoriale de l'association, « nous avions repéré un besoin, celui d'aller au plus près des publics, de ceux en particulier qui n'ont pas l'habitude d'utiliser nos outils. » D'où l'idée d'imaginer cet « outil mobile et mutualisable », susceptible d'être utilisé aussi bien par les équipes de l'Afev (« en vue de dynamiser les quartiers, de sortir nous aussi de nos murs ») que par des étudiants porteurs de projets susceptibles d'être présentés et animés en extérieur. Un projet, surtout, imaginé par des jeunes engagés et animé désormais par des « services civiques ».

Ce « livreur d'initiatives et d'échanges », comme il en affiche la couleur dans sa décoration, estafette amovible et espace éphémère, s'inspire évidemment du principe des « food trucks » qui pullulent sur tout le territoire. Seulement, en lieu et place d'un panini, d'un cornet de frites ou d'une pizza, il a pour vocation de distribuer de l'information, de l'animation et surtout du lien social en tous ses lieux ponctuels d'implantation. Et ce au moyen d'un matériel embarqué susceptible de créer ex nihilo des espaces pour partager un café, des renseignements ou un temps de discussion. Une idée originale qui a conquis des partenaires comme les Universités (pour l'investissement de départ) ou les collectivités territoriales, dont la Préfecture (pour en assurer le fonctionnement et la pérennisation).

Ainsi, le Social Truck a déjà multiplié les

sorties : à l'occasion des Assises métropolitaines de Toulouse Métropole en décembre (pour les 40 ans de la politique de la ville) ; sur le marché de la Reynerie (avec le centre social et Reynerie Miroirs, le journal des habitants) ; et le 7 mars dernier sur celui de Bellefontaine (pour une action de sensibilisation sur les inégalités hommes/femmes. à la veille de la Journée internationale des femmes). Partout où il se gare, il suscite la curiosité, et facilite les interactions. Pour autant, l'échange n'est par définition pas censé s'opérer à sens unique : « Avec notre fil rouge « boîte à expression », poursuit Élodie Tesson, il s'agit aussi de devenir un capteur d'impressions, de paroles et d'expériences émises directement par les habitants. »

Quant à la dimension mutualisation, une association étudiante ayant disposé d'un fonds d'initiatives a d'ores et déjà décidé d'utiliser le véhicule. Afin d'offrir à leur projet le plus grand rayonnement possible, les équipes de l'Afev lui ont prodigué des conseils : « Mieux vaut, par exemple, organiser un café à ciel ouvert le midi, et opter pour une présentation originale. » A ce titre, l'utilisation du Social Truck est ouverte aux partenaires, associations locales, universitaires et collectivités. On lui souhaite bonne route!



https://www.facebook.com/Social.truck.toulouse/









Aimhigher, **Démo'Campus...**

Inspiré du programme Aimhigher (littéralement : « Vise-plus-haut ») développé outre-Manche à la fin des années 2000, le programme Démo'Campus est aujourd'hui mené en France par l'Afev, avec ses partenaires (Ministères, collectivités locales, associations, universités et entreprises). Universités & Territoires fait le point avec Jules Donzelot, sociologue spécialisé dans les politiques de jeunesse et contributeur à l'Observatoire de la responsabilité sociale des universités (ORSU).

Trois questions à ... Jules Donzelot



Qu'est-ce que le programme britannique Aimhigher ? Et en quoi Démo'Campus en découle-t-il ?

Il s'agit d'un programme développé par le Parti travailliste en Grande-Bretagne entre 2004 et 2011, qui visait à encourager les élèves d'origine défavorisée à accéder aux études supérieures. Concernant son bilan, il a effectivement permis de faire augmenter très fortement, dans les quartiers les plus défavorisés, le taux d'accès d'une classe d'âge à l'Université. En France, l'idée de Démo'Campus, pour l'Afev, consiste à reprendre et adapter le principe d'action d'Aimhigher, soit un objectif d'élévation des aspirations des plus jeunes d'origine défavorisée, afin de leur donner l'ambition d'atteindre un niveau d'études postsecondaires, aussi bien académiques que techniques. Ceci en les accompagnant, tout au long de leur scolarité, en amont de l'accès à proprement parler à ces études supérieures. Ainsi, plutôt que de se contenter de les préparer « juste avant la fac », il s'agit de les sensibiliser

très tôt à l'intérêt de viser un cursus supérieur.

En quoi un tel programme est-il aujourd'hui nécessaire, en France?

Les jeunes d'origine populaire, en France, méconnaissent souvent les formations supérieures, aussi bien courtes que longues, et surtout les débouchés professionnels qu'elles permettent y compris sur leur propre territoire. Très souvent, ils résistent à la perspective de devoir quitter le quartier, l'entourage familial ou amical pour faire des études puis, l'imaginent-ils, pratiquer un métier toujours en dehors de cet environnement familier : les études équivaudraient selon eux à un métier éloigné. L'intérêt d'Aimhigher comme de Démo'Campus est de leur expliciter l'articulation entre les formations supérieures dont ils pourront bénéficier à relative proximité et les opportunités d'insertion professionnelles qui existent dans leur environnement immédiat. Or ce travail de conviction de l'élève ne peut advenir qu'à condition d'une mise en relation des études et de la disponibilité locale des emplois.

Comment construire ou renforcer des passerelles entre les élèves du secondaire et les étudiants ?

Il existe énormément de façons de les rapprocher. Dans le cadre du programme Aimhigher, l'une des plus incarnées consiste en une « summer school » : des séjours d'immersion à l'Université, offerts là-bas à des élèves à partir de l'équivalent de la quatrième ou de la troisième, et ce jusqu'à la Terminale. Ces « stages » de quatre/cinq jours sont organisés de manière très ludique, et leur permettent de découvrir

Démo'Campus, ACTE 2

Forte de son ancrage territorial (350 quartiers concernés), de son partenariat privilégié avec 50 universités, et de son expérience (plus de 800 000 collégiens et lycéens déjà suivis), l'Afev développe son programme Démo'Campus

L'Afev décline l'acte 2 de son programme Démo'Campus en deux axes prioritaires :

- Accompagner vers l'enseignement supérieur : développer des actions en direction des publics scolaires, comme par exemple les accompagnements individuels des collégiens et lycéens notamment en termes d'appui à l'orientation, ou le déploiement de volontaires en service civique dans les établissements scolaires pour des accompagnements semi-collectifs et des ateliers « orientations », etc.
- Réussir dans l'enseignement supérieur : développer des actions en direction des étudiants en fragilité, pour favoriser leur parcours et leur réussite (accompagnement au moment de l'arrivée à l'université, sessions de découverte de l'université, sessions d'entraide et de partage d'expérience, sessions de révision, plateformes de l'engagement solidaire, etc.).

Info +

democampus.org

des filières présentées par des étudiants, d'expérimenter des cours en fac, de rencontrer des professionnels ayant suivi leurs études sur place et qui viennent leur expliciter quels métiers ils pratiquent localement depuis l'obtention de leur diplôme. L'Afev est d'ailleurs partenaire, depuis 2011, de l'expérimentation d'un tel dispositif immersif à l'Université de Cergy-Pontoise, qui a d'ores et déjà démontré qu'il était possible d'adapter cette bonne pratique britannique dans le contexte français.





The Collective Old Oak à Londres

par Pierre Yves Olivier - Ingénieur travaux

Se loger, travailler, apprendre, échanger, développer : autant d'activités humaines qui ont trouvé des solutions architecturales variées au fil du temps. C'est un nouveau genre de solution qui vient de voir le jour à Londres ces derniers temps : un bâtiment regroupant 500 logements pour 1 ou 2 personnes, et tout un tas de services partagés inclus dans le bâtiment. L'idée de mutualiser des services n'est pas neuve, mais son échelle l'est ici, tant en quantité qu'en qualité.

he Collective Old-Oak est un nouveau bâtiment situé dans le nordouest de Londres, près d'un canal et à proximité du réseau de bus. Assez excentré, la demande semble néanmoins suffisamment forte pour faire dès à présent de cette offre un succès commercial. Il suffit pour cela de voir le nombre de logements déjà réservés sur le site («sold out»), malgré des prix à la semaine fort élevés, bien que standard pour une ville comme Londres : les tarifs vont de 200£/semaine pour une chambre à

360£/semaine pour un T1. Les chambres sont agréables car très lumineuses, mais petites, 12m2 plus une salle de douche réduite au minimum avec un lavabo. Le choix est résolument de réduire les espaces privatifs pour servir de larges espaces collectifs.

Si l'offre fonctionne, c'est non seulement parce que le nombre de logements disponibles et décents est toujours un sujet problématique dans les grandes villes, mais aussi parce que ce nouveau concept propose, ni plus ni moins, de créer un nouveau centre de gravité dans la ville. Autonome par bien des aspects, ce bâtiment permet à ses résidents comme à ses voisins de venir y passer du temps, sans devoir succomber à l'attrait magnétique du centre-ville de Londres : espaces de détente, de loisirs, de restauration, accès direct au canal au pied du bâtiment, permettant de quitter de manière douce le bâtiment et opérer une transition souple avec l'environnement alentour.

Ce projet immobilier fournit à ses jeunes résidents une base, un repaire à partir duquel développer tout type de projet, que ce soit une carrière à démarrer, un projet professionnel à concrétiser, une passion à développer. L'argent consacré dans le loyer «tout inclus» permet en effet aux résidents de se concentrer sur les opportunités qui ne manquent pas de leur être présentées jour après jour, qu'elles soient d'ordre relationnelles, culinaires, sportives ou bien encore culturelles.

Si ce bâtiment au nord-ouest de Londres fonctionne, c'est pour une population, certes jeunes mais déjà bien établie, mentalement et financièrement, capable de payer un loyer substantiel et par conséquent ayant déjà fait l'objet d'une co-optation indirecte.

Quel(s) bâtiment, quel mécanisme(s) mettre en place pour non pas seulement permettre à une jeunesse favorisée de s'épanouir et d'assurer son insertion sociale - ce qui est très bien - mais embarquer toutes les jeunesses, et en premier lieu les étudiants, dans des expériences d'habitat favorisant une dynamique d'apprentissage, d'autonomie et d'épanouissement de leur vie propre.

Concernant la population jeune spécifique que constituent les étudiants, il serait intéressant d'imaginer une déclinaison de ce type de bâtiment spécifiquement destiné à eux, avec un axe fortement marqué vers les études, vers la connaissance de soi et l'interaction de leurs études avec la société dans son ensemble? En d'autres termes, comment passer du co-living d'entre-soi au co-learning d'entre pairs, non pas comme étape finale à la fin des études, mais plutôt comme un habitat étudiant permettant l'apprentissage à toute vie en société démocratique et favorisant la réussite académique de tous.

L'enjeu est de taille et ne trouvera pas sa réponse uniquement dans une réflexion sur les espaces et les services à développer. Si nous souhaitons dépasser la réponse trop souvent apportée par la mise à disposition de lieux ou « le self-learning » reste la pratique majoritaire, pratique qui ne fait que reproduire et amplifier les inégalités existantes, il s'agit aussi de penser les formes d'exploitations et d'animation de ce type de projets centrées sur le partage, la bienveillance et la découverte de nouveaux horizons.

Cela dépasse largement la question du simple logement, mais c'est un formidable point de départ pour imaginer la résidence apprenante de demain.



Architecte: PLP Architecture

545 chambres réparties en T1 et T2

Les logements : un lit double, une kitchenette, une salle de bains et un bureau

Une série de services est proposée au sein du bâtiment :

- buanderie, cuisine collective, et 3 salles à manger thématiques réservées aux locataires
- rooftop de 700 m2 ouverte aux locataires
- jardin intérieur
- bibliothèque, cinéma et bar, salle de jeux, salle de fitness, spa (salles de massage, sauna) ouvertes aux usagers
- bar et restaurant ouvert au public
- 400 places de Coworking ouvertes au public
- évènements réguliers organisés









3^{ème} Conférence Nationale des Stages Etudiants

UN STAGE RÉUSSI : UN SPRINT VERS L'EMPLOI ?

PARIS MAR 17 OCT 2017





on collaboration avec

Maison des Universités 103, bd. Saint-Michel Paris 5°

















3^{ème} Conférence Nationale des Stages Étudiants

Près de trois ans après la publication de la dernière loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, l'AVUF et le réseau des juristes de l'enseignement supérieur JURI-SUP ont organisé la 3ème conférence des stages étudiants, qui a accueilli près d'une centaine de personnes, le 17 octobre 2017 à Paris dans les locaux de la CPU.

ans un contexte d'intérêt croissant des collectivités territoriales pour le lien « Université - développement économique » et plus particulièrement pour l'insertion professionnelle des étudiants, les organisateurs ont choisi d'axer cette conférence sur la qualité et la réussite des stages en essayant de faire converger les points de vue des différents protagonistes : établissements d'enseignement supérieur, organismes d'accueil, collectivités et représentant territoriaux et enfin les étudiants

Trop souvent objet de polémiques, le stage étudiant est une véritable passerelle entre le savoir et la pratique, un vecteur d'opportunité qu'il convient de renforcer. Des stages de qualité constituent en outre un meilleur tremplin vers l'emploi.

La conférence a accueilli les représentants des trois Conférences nationales de l'enseignement supérieur, le Président de la CPU Gilles Roussel (Président de l'Université de Marne-La-Vallée), la Présidente de la CGE Anne Lucie Wack (Directrice de SupAgro Montpellier), le président de la CDEFI (Marc Renner - directeur de l'INSA Strasbourg) et la présidente de JURISUP, Delphine Gassiot-Casalas qui ont débattu sur la notion de réussite du stage, des acteurs de la chaîne du stage, étudiant(e) s, directeurs(trices) des ressources humaines, ou encore vice-président(e)s des études, sont intervenus pour alimenter les débats.

Lors de la séance d'ouverture de la conférence, les intervenant(e)s se sont attachés à présenter le contexte ainsi que les enjeux actuels liés au stage.

« Il était nécessaire de légiférer et de préciser le cadre du stage au vu des abus qui peuvent se dérouler durant son exécution », d'après Gilles Roussel, président de la CPU. Il est important pour l'étudiant de suivre un stage pour son projet professionnel (acquisition de compétences et de connaissances sur l'entreprise) et personnel (aide à l'orientation de l'étudiant). Il faut souligner que le taux de stages effectués en licence est assez faible mais qu'il évolue de façon positive. Les Universités ont vocation à mettre en place des stages au sein des cursus. Mais des difficultés subsistent pour les étudiants pour trouver des stages même si les formations sont volontaires (stages obligatoires dans les cursus)

L'enjeu majeur est la rénovation de l'offre de formation au premier cycle par la professionnalisation des licences impliquant des prérequis à l'entrée en Université et une revalorisation de la possibilité d'insertion après les trois années de licence.

« Le stage, élément fondateur des cursus en grandes écoles, se développe aujourd'hui dans l'ensemble de l'enseignement supérieur » d'après Anne-Lucie Wack, présidente de la CGE. Le stage est à bénéfice partagé pour les étudiants et les entreprises et favorise l'insertion professionnelle. Cependant elle note que les entreprises et les territoires pourraient mieux utiliser le levier que représente le stage pour attirer des jeunes vers des domaines stratégiques comme le numérique.

Face à l'augmentation du nombre de stage lié à la massification des effectifs étudiants et au développement de cursus professionnalisant, les entreprises et les établissements ont besoin de davantage de souplesse. La CGE a ainsi plaidé pour une augmentation du nombre de stagiaires par référent pédagogique et une diminution des heures de cours obligatoires en présentiel.

« Le stage est un vecteur pour l'international» avance Marc Renner, vice-président de la CDEFI. Il est également un vecteur d'insertion professionnelle, 38% des diplômés s'insérant à la suite de leur projet de fin d'études et en particulier dans les études d'ingénieur. La prise en compte de l'intérêt du stage devrait être la même dans tous les cursus. Par ailleurs, il insiste sur l'importance du respect de la réglementation par chacune des parties et d'un suivi optimal du déroulement du stage pour que ce dernier soit considéré comme réussi.

Delphine Gassiot-Casalas, présidente de JURISUP a rappelé le rôle de son association. Réseau professionnel des responsables des affaires juridiques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation il organise la mutualisation des bonnes pratiques, l'échange entre chargés d'affaires via un forum et a créé une base de données du contentieux, regroupe 100 % des universités. Ce réseau organise chaque année des journées nationales, des colloques sur divers thèmes. «Le réseau travaille depuis de nombreuses années sur les stages» rappelle



Mme Gassiot-Casalas et il a été à l'origine de la convention de stage formation initiale et vient de diffuser la convention de stage formation continue qui sera bientôt disponible sur PSTAGE.

La valeur du stage, un critère désormais européen?

La conférence a abordé l'exemple du

partenariat européen SPRINT (standardiser les bonnes pratiques relatives aux stages) comme nouvelle dynamique mise en œuvre pour affermir la pratique des stages et assurer sa montée en gamme. A l'origine du partenariat stratégique européen SPRINT, le même constat partagé par l'ensemble des parties : face à une difficile insertion européenne des jeunes, les stages représentent une réelle plus-value. Et pourtant les bonnes pratiques communes au niveau européen sont rares et la définition d'un référentiel européen de qualité reste à construire comme le constate Stéphanie Devèze-Delaunay, présidente d'honneur de JURISUP, directrice juridique de l'université Paul-Valéry Montpellier III et coordinatrice de SPRINT. «L'enquête européenne des stages débutée en 2012 a mis en exergue le problème d'harmonisation européenne voire l'inexistence de cadrage juridique des stages à grande échelle». Le but du programme est de mettre en place ces bonnes pratiques communes entre les universités d'Europe, voir au niveau mondial, et que les étudiants puissent se référer aux bonnes pratiques collectées via SPRINT pour réussir leur expérience à l'étranger.

L'harmonisation des pratiques au niveau européen passe par la création d'un standard voire d'une norme qualité du stage. C'est pourquoi, l'AFNOR, organisation spécialisée dans la normalisation, est l'un des partenaires du projet SPRINT. Fabienne Ramirez, responsable développement au sein de l'AFNOR, a souligné «l'importance de considérer l'utilisation de la normalisation comme instrument de droit souple qui a pour but de construire

de nouveaux niveaux de consensus dans divers domaines.» Une norme prend toute son ampleur lorsqu'elle est diffusée, c'est ce qui sera recherché dans un premier temps concernant les stages.

Les débats se sont ensuite poursuivis autour de 4 tables rondes, essayant chacune de définir les « critères » de réussite d'un stage des points de vue de chacun des protagonistes.

Table ronde n°1 - Un stage réussi pour les organismes d'accueil

« Un bon stage est d'abord une rencontre entre le tuteur et le stagiaire et à la fin si le stage est réussi, il y a embauche du stagiaire », d'après Claude Monnier, DRH de SONY MUSIC. Il est important pour le stagiaire de « désapprendre » et de faire preuve de savoir-être au sein de la structure d'accueil. Il s'agit de « désapprendre » son savoir-faire académique, qui peut aller à l'encontre du mode de

fonctionnement de l'entreprise. Pour lui, le savoir-être compte davantage, les qualités personnelles du stagiaire, sa motivation, ses connaissances peuvent dynamiser l'entreprise. Par ailleurs, le droit à l'échec et la prise de risque favorisent la réussite du stage. « Même si un stagiaire a eu un bon parcours universitaire, il doit être conscient qu'il va être confronté à un échec dans son premier projet. C'est normal d'échouer à un moment donné. Le stagiaire ainsi que le maître de stage doivent l'accepter. Les échecs sont le signe d'un stage réussi puisque cela signifie que le stagiaire a tenté des choses ».

Claude Monnier rappelle aussi l'apport des stagiaires pour l'entreprise si elle respecte quelques règles. « La première responsabilité qui incombe à l'entreprise est d'accueillir le stagiaire, de lui transmettre les connaissances et compétences qui lui permettront de développer son réseau, gagner en maturité professionnelle, progresser dans l'accomplissement des tâches qui sont les siennes.»

Enfin, pour que le stagiaire évolue dans l'entreprise, et que cette expérience serve à l'entreprise, il faut que les stagiaires communiquent entre eux, et à ce titre il s'agit de repenser le binôme tuteur/stagiaire pour favoriser cette collaboration. Enfin concernant le recrutement des sta-

giaires, Claude Monnier rappelle qu'il faut porter une « attention toute particulière à la motivation du stagiaire, que le stage s'inscrive dans la continuité de son projet professionnel ».

Pour Laurence Breton-Kueny, vice-présidente de l'ANDRH et DRH du groupe AFNOR, « un stage est réussi lorsque le processus de recrutement est fiable, que le stagiaire a des convictions et un esprit curieux qui permet de créer de la richesse pour la structure d'accueil ».

De plus, selon elle, le stagiaire doit faire preuve d'agilité, c'est-à-dire avoir une intelligence de la situation et doit apprendre à apprendre, d'où l'importance de la réflexion et la mise en valeur des acquis. Le stagiaire doit se construire un réseau et rester en relation avec les personnes qu'il a croisées dans l'entreprise.

Enfin, un stage est vecteur d'emploi et de richesses si le stage correspond au projet professionnel du stagiaire, sinon c'est une perte de temps pour lui-même et la structure.

Guillaume Cairou, représentant du MEDEF et PDG de DIDAXIS, a souligné le fait que 3,4 millions d'entreprises accueillent des stagiaires en France. Les stagiaires créent de la richesse dans l'entreprise. L'importance des valeurs est mise en exergue, chacun a son propre rôle qui est défini.

Table ronde n°2 - Un stage réussi pour les établissements

Selon Cécile Lecomte, présidente de la Courroie, « c'est une bonne chose que les stages deviennent de plus en plus obligatoires au sein des formations ». Le fait que les enseignants et les établissements avancent conjointement constitue une révolution de la formation universitaire.

Elle rappelle qu'un stage est réussi lorsqu'il a été préparé par l'étudiant, qu'il a mis en pratique les compétences acquises au sein des formations et qu'il est capable de faire un retour d'expérience pour faire évoluer le contenu de sa formation. Par ailleurs, Cécile Lecomte pense que « le développement d'autres moyens de mise en situation professionnelle, pas seulement les stages » serait une bonne chose.

« Un stage est réussi s'il mène à l'insertion professionnelle du stagiaire » estime de son coté Pascale Michalak, adjointe chargée des relations avec les entreprises à l'Ensta ParisTech. L'insertion professionnelle est possible par la combinaison des compétences (mobilisation du savoirfaire et du savoir-être) et de la motivation (maturité du stagiaire, réflexion sur son





projet professionnel, curiosité par rapport au métier), à ce titre, elle pense que « *les* stages ont de l'avenir ».

« Le stage est un tremplin vers l'emploi » selon Sonia Journaud, directrice des stages à Audencia Business School. Le stage est une réussite pour un établissement s'il y a adéquation du stage par rapport aux compétences visées par le stage, l'envie de l'étudiant et celle de l'entreprise d'accueil. Le stage participe à la création du parcours professionnel de l'étudiant : « Il faut que l'étudiant se connaisse, sache ce qu'il veut » et dans ce cadre « le rôle du tuteur est très important » rappelle Sonia Journaud.

« Le stage est un moyen de construire de la compétence : savoir-être, capacité à apprendre, compréhension des logiques du milieu professionnel dans lequel les stagiaires sont immergés » d'après Christine Bruniaux, chef du département du lien formation emploi à la DGESIP. Le stage est réussi s'il a permis de créer ces compétences professionnelles et de les évaluer : « le stagiaire doit être conscient de ses compétences ».

La législation donne aux universités tous les leviers qui ne sont pas assez utilisés. En effet, mettre en place des périodes de stages obligatoires ou optionnels au sein des cursus relève des choix d'établissements, qui peuvent utiliser l'ensemble des possibilités offertes par la loi. Le stage est un outil qui a beaucoup été normé, ce qui est vu comme une recherche de qualité, mais la dimension formative du stage doit être plus développée...

Table ronde n°3 - Un stage réussi pour les territoires

« Il existe un gisement de stages dès lors que l'on prend en considération le territoire » et son organisation estime Grégoire Feyt, Vice-président de l'Université Grenoble-Alpes délégué aux relations avec les territoires.

Le territoire peut être compris en tant que tissu socio-économique ou en tant qu'institution, structure technique en charge du développement. Il y a deux types de territoires bien distincts dans le rapport à l'accueil de stagiaires, que sont les métropoles universitaires qui captent l'essentiel des stages de l'ESR et le reste (à l'exception des sites universitaires spécialisés en lien étroit avec un secteur industriel précis). Les TPE accueillent beaucoup de stagiaires car elles en ont besoin mais ce sont les grandes entreprises qui embauchent les diplômés.

Le stage peut être considéré comme un outil de collaboration entre les territoires d'une part et l'université et la recherche d'autre part. Les enjeux de valorisation sont important pour les deux parties, du côté des territoires afin d'intégrer la dimension prospective et le rapport emploi/compétence et innovation/formation dans la culture des collectivités territoriales, et du côté de l'université pour mieux faire connaitre la diversité des ressources de l'université.

Selon Magalie Herlem, chargée de mission à la Métropole Européenne de Lille, « le but est que les étudiants trouvent des stages sur la métropole de Lille pour qu'ils restent sur le territoire de la métropole après leurs études, ce qui est source de richesse pour le territoire ». L'insertion professionnelle se fait aussi par les stages dans les collectivités, ainsi la Métropole Européenne de Lille accueille près de 300 stagiaires chaque année.

Enfin la recherche de stage à l'International peut être soutenue par les collectivités qui voient là un outil de leur rayonnement. La CCI International Hauts-de-France organise les 20 et 21 novembre 2017 à Lille, la 16ème édition du Forum de l'emploi international. Dans ce cadre, la MEL parte-

naire de cet événement pour la première fois, va animer et organiser un temps spécifique destiné aux étudiants, en relation avec les universités pour les aider à trouver le stage qui leur convient.

François Rio, délégué général de l'AVUF estime que « les communes accueillent déjà un grand nombre de stagiaires ». La dernière loi sur les stages a poussé les collectivités, les métropoles à se structurer. En tout état de cause, les territoires ont intérêt à ce que les stages se déroulent bien.

Table ronde n°4 - Un stage réussi pour les étudiants

Selon Zoé Chaloin, jeune diplômée en Master 2 à l'Université Paris-Diderot, engagée à l'issue de son stage, « un stage est de qualité si les axes sur lesquels va porter le travail du stagiaire sont déterminés avant le commencement du stage ». Ensuite dans son déroulement, « si des points réguliers ont lieu entre le tuteur et le stagiaire sur le travail effectué et à effectuer ». Le stagiaire doit être accompagné tout au long du stage pour que celui-ci se déroule bien rappelle t-elle. De son coté, elle souligne que le stagiaire doit être curieux, « il doit discuter avec les professionnels qu'il croise lors de son stage ».

« Un stage est réussi s'il n'a pas seulement lieu en fin de parcours universitaire », estime Frédéric Muyard, VP Formation et Vie Universitaire de l'Université de Franche-Comté. Un stage peut être réussi si il permet au stagiaire de se rendre compte que ce n'est pas le métier qu'il souhaite exercer. Un stagiaire bien préparé est la clef du succès, selon lui, c'est-à-dire qu'il soit en mesure de resituer les objectifs de son stage dans le contexte de son insertion professionnelle à venir, de son orientation à construire. Le stagiaire doit savoir valoriser son expérience en matière de compétences menant à un emploi. Il faut également que le stagiaire fasse preuve d'initiative et de créativité.

Finalement, un stage est réussi si chacune des parties respecte ses engagements. Frédéric Muyard, rappelle que l'université doit accompagner l'encadrement du stagiaire, par l'aide sur la forme du rapport de stage, en fixant des exigences avant le commencement du stage, et bien entendu avec la mise en place d'un suivi.

Valentin Depenne, vice-président du conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne indique que les stagiaires ne sont pas toujours aidés par l'encadrement des stages mis en œuvre par les établissements. De plus, les contraintes de semestrialisation impliquent que les établissements doivent être agiles pédagogiquement pour ne pas être un obstacle pour trouver un stage. Par exemple, dans le stage, pourraient être introduites des périodes de retour à l'université, basées sur le même système que l'alternance.

Valentin Depenne insiste sur le fait que le stage peut aussi permettre au stagiaire de déterminer son orientation professionnelle, de changer éventuellement de voie, de savoir si le domaine dans leguel il s'est lancé lui plait réellement.

« Le stage est un élément de stratégie et un vecteur de dialogue entre les opérateurs de formation et ceux qui en sont les interlocuteurs ».

En guise de conclusion, Bernard Saint-Girons, ancien DGESIP et DIO, conseiller auprès de la CPU, a relevé que ce débat sur les stages intervient à la croisée d'un certain nombre d'évolutions qui devraient se produire dans peu de temps. « Le stage est un élément de stratégie et un vecteur de dialogue entre les opérateurs de formation et ceux qui en sont les interlocuteurs ». Le stage est un moyen de faire converger les savoirs.

La question de la quête de souplesse concernant les stages n'est pas à négliger. Le partenariat stratégique SPRINT a notamment pour avantage d'intégrer l'Europe et l'international, ce qui peut mener à une harmonisation à plus grande échelle des pratiques concernant les stages. La diversité de législations dans le monde peut compliquer une éventuelle harmonisation. Le stagiaire doit être vu comme un élément de vitalité des territoires. La question de la formation des formateurs est à creuser, afin qu'il y ait un partage du même cahier des charges.

Finalement, un stage réussi constitue un tremplin vers l'insertion et dans un métier qui répond à ses aspirations. Il conclut que c'est aussi un stage qui peut donner envie de continuer à apprendre, de se former tout au long de sa vie.









Universités & Territoires ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque Gérant : Philippe Campinchi (PCC)
Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, François Perrin

Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT

Parties prenantes : Convention particulière

Remerciements: Sonia Alpiq de région Nouvelle aquitaine, Jérome Sturla et Magali Puiseux pour l' Afev, Ingrid Jean-Joseph pour l'ESN, Marc Prévôt du Plan 60 000, François Rio pour l'AVUF, Stéphanie Devèze-delaunay et Pauline Varon de l'Université Montpellier 3, Pierre Yves Olivier.

Universités & Territoires : Chez PCC 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris Paris Tél : 0684606274

 $\textbf{E-mail}: \underline{r\'{e}daction@universites-territoires.fr}$

Universités & Territoires est une publication en participation.

















afev **





